AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0466
FR0000073827-FS0206

27 mars 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

AURES TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 mars 2014, la société Alto Invest (65 rue du Maréchal Foch, 78000 Versailles), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 mars 2014, le seuil de 5% du capital de la société AURES TECHNOLOGIES et détenir, pour le compte desdits fonds, 49 571 actions AURES TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 4,96% du capital et 3,56% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions AURES TECHNOLOGIES sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 1 000 000 actions représentant 1 392 123 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.